

**CSS entreprise GURDEBEKE
mercredi 31 janvier 2024**

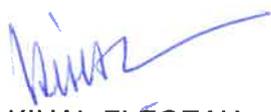
Rédacteur
Blandine CARPENTIER Pôle sécurité Sous-préfecture de Clermont Tél : 03.44.06.13.98

Destinataires
Madame la préfète de l'Oise Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise Madame la présidente du conseil départemental de l'Oise Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours Monsieur le président de la communauté de communes de l'Oise Picarde L'ensemble des participants et excusés

Participants
Mme Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de Clermont M. Jacky Gurdebeke, directeur société Gurdebeke Mme Estelle Brimont, responsable QHSE société Gurdebeke Mme Carène Marseille, DREAL UD 60 M. Jean-Philippe Pineau, association R.O.S.O. M. Nicolas Heu, adjoint à la maire d'Hardivillers M. Loïc Briand, communauté de communes Oise Picarde M. Sébastien Commère, planète verte M. Christophe Binet, planète verte Mme Carpentier, sous-préfecture de Clermont

Sous-préfecture de Clermont Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédactrice
CSS GURDEBEKE	31/01/24	Sous préfecture de Clermont	Mme Blandine Carpentier
Organisateur		Participants	
Mme Noura Kihal-Flégeau sous-préfète de l'arrondissement de Clermont	La CSS est présidée par Mme Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de l'arrondissement de Clermont. Les collègues représentés sont : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée.		
Déclaration liminaire	Mme la sous-préfète ouvre la commission de suivi de site à 14h30. Mme la sous-préfète donne la parole aux représentants de l'entreprise qui nous présentent les rapports d'activité des années 2022 et 2023.		
Présentation de la CSS	<p>1. Présentation des rapports d'activité 2022-2023 par la société GURDEBEKE</p> <p>Mme Brimont nous informe que le tonnage des déchets admis a légèrement diminué entre 2022 : 18748,44 tonnes et 2023 : 14342,62 tonnes.</p> <p>Un représentant de Planète Verte nous précise que la qualité des eaux souterraines est contrôlée au moyen de 5 piézomètres, afin de vérifier qu'elle est similaire d'amont en aval. Entre 2022 et 2023, il n'y a pas eu de variation de qualité de cette nappe souterraine.</p> <p>M. Gurdebeke nous fait savoir qu'il y a obligation de passer une balayeuse sur la voirie en fin de chantier.</p> <p>Il est souligné qu'une pollution en chlorure et sulfates a traversé le site du PZ2 (en amont) vers le PZ5 (en aval). Un nouveau contrôle sera effectué en février 2024. Si la baisse n'est pas avérée, il faudra agir en conséquence.</p>		

	<p>Lorsque les résultats d'analyses sont corrects, celles-ci sont semestrielles.</p> <p>Des tests sur les eaux de ruissellement ont été réalisés par un laboratoire accrédité : les résultats sont bons.</p> <p>M. Pineau (R.O.S.O.) souhaite savoir ce qu'il en est du traitement des lixiviats.</p> <p>M. Gurdebeke répond qu'un dossier a été déposé dans le but d'obtenir une autorisation d'épandage pour déverser le perméat sur une parcelle qu'il a acquise. Il est en attente d'un arrêté préfectoral.</p> <p>La production de lixiviats était de 1486,8 m³ en 2022 et de 1624,6 m³ en 2023.</p> <p>M. Gurdebeke nous rapporte que, sur 2022 et 2023, aucun incident pour déchets non conformes refusés n'a été constaté. Il en est de même concernant le déclenchement du portique de détection de radioactivité.</p> <p>2. Présentation de l'action de l'inspection des installations classées.</p> <p>Mme Marseille indique s'être rendue 2 fois sur site en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite annuelle pour vérifier le portique de détection de radioactivité et la nature des déchets admis sur le site. Il n'a été relevé aucune non conformité ; - en juillet : visite d'inspection pour la réception de l'alvéole 3. <p>Un porter à connaissance relatif au bruit est en cours d'instruction.</p> <p>3. Questions diverses</p> <p>M. Pineau demande confirmation qu'aucun déchet ne provient des travaux du canal. La réponse est affirmative.</p> <p>M. Pineau souhaite savoir s'il y a des contrôles sur la nappe phréatique. M. Heu précise que l'ARS ou l'agence de l'eau seront mieux à même de répondre à cette question.</p> <p>Il ajoute qu'il n'y a aucune nuisance pour ce site, qu'elle soit olfactive ou sonore.</p>
<p>Principales conclusions</p>	<p>Mme la sous-préfète de Clermont conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants.</p>


 Noura KIHAL-FLÉGEAU
